

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **55**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **2**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_102_CC_47
Désignation de représentant du Territoire de l'Ouest au sein du conseil d'administration du GIP Lutte Antivectorielle.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 62

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_102_CC_47 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP LUTTE ANTIVECTORIELLE.

Le Président de séance expose :

Le Groupement d'Intérêt Public de Lutte Antivectorielle (GIP LAV) est une instance rassemblant plusieurs institutions, créée pour coordonner les efforts de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies à La Réunion, notamment *Aedes albopictus*. Il assure une gouvernance partagée via un conseil d'administration réunissant régulièrement les partenaires sous l'égide de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette structure permet une mobilisation collective face aux risques épidémiques permanents sur l'île.

Le GIP LAV réunit les services de l'État (Préfecture, ARS), les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, Région, Département), et d'autres acteurs comme les professionnels de santé. Il anime un réseau de près de 200 partenaires, incluant associations et services techniques, avec environ 85 à 200 agents déployés sur le terrain selon les besoins. Les intercommunalités y sont représentées pour contribuer aux actions locales de salubrité et de prévention.

Les instances du GIP-LAV sont les suivantes :

- Un conseil d'administration composé de représentants des membres du groupement (État, Conseil Général, Conseil régional, Maires des communes membres, Présidents des intercommunalités, Président AMDR) ;
- Le Préfet ou son représentant est de droit le président du conseil d'administration ;
- Un vice-président élu parmi les membres du conseil d'administration et issu des collectivités locales ;
- Un directeur nommé par le président après avis du conseil d'administration (il prépare les travaux du conseil d'administration et en exécute les décisions, il est ordonnateur du groupement, il a autorité sur tout le personnel exerçant au sein du groupement) ;
- Un commissaire du Gouvernement désigné par le Préfet.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi de la manière suivante :

- Réunions au moins 2 fois par an ou plus si besoin ou si demande de 3 de ses membres ;
- Quorum : 5 des 10 membres présents ou représentés ;
- Décisions prises à la majorité des membres présents (sauf pour les décisions relatives à l'élection du vice-président et à la contribution des membres pour lesquelles la majorité des deux tiers s'impose).

Les missions du GIP LAV portent sur la surveillance entomologique du territoire, la mobilisation de la population pour l'élimination des gîtes larvaires (récipients d'eau stagnante), les actions de lutte (traitements larvicides et insecticides ciblés), la sensibilisation (porte-à-porte, animations scolaires), et le développement de recherches et coopérations régionales. L'objectif est de prévenir les épidémies de dengue, chikungunya et autres arboviroses en réduisant les densités de moustiques et en protégeant les populations vulnérables. L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest est membre de ce groupement d'intérêt public depuis octobre 2006, période à laquelle La Réunion avait été durement frappée par une épidémie de chikungunya.

En effet, par délibération n° 2006-173/C7-2 du 16 octobre 2006, le conseil communal a autorisé l'adhésion de l'intercommunalité au Groupement d'Intérêt Public de La Réunion » (GIP-SPR), devenu depuis 2010 le GIP Lutte Antivectorielle (GIP LAV). Ce groupement a été constitué sur la base du décret n°88-1034 du 7 novembre 1988 autorisant la création de GIP dans le domaine de l'action sanitaire et sociale.

Depuis 2017, une circulation active et ininterrompue du virus de la dengue a été observée jusqu'en mars 2025, suivie d'épidémies de chikungunya en 2024-2025. Le GIP LAV a réalisé des milliers d'interventions à travers ses différents partenaires comme les visites de maisons (dengue et chikungunya), les traitements insecticides permettant l'élimination des gîtes larvaires, la distribution de répulsifs et de moustiquaires, la sensibilisation des personnes avec notamment des actions sur sites stratégiques (écoles, EHPAD). Ces efforts, renforcés par des partenariats avec communes et intercommunalités, ont permis de contenir les épidémies tout en maintenant une vigilance accrue.

La participation active de l'établissement au GIP LAV renforce la coordination locale. Au titre de ses compétences en matière de gestion des déchets ménagers, de lutte contre les dépôts sauvages, il est nécessaire de désigner les représentants de notre établissement au sein du GIP LAV de La Réunion.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration du GIP LAV. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER Mme Marina PONGERARD-SINGAINY en tant que titulaire et Mme Marie Huguette VIDOT en tant que suppléante, pour représenter l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest au sein du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public de Lutte AntiVectorielle (GIP LAV).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président